

Le Président,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L712-2

Vu : l'Arrêté d'accréditation

### ARRÊTÉ

Les jurys pour la validation de Master mention Sciences de l'océan, de l'atmosphère et du climat : parcours Climat - parcours Qualité de l'air

Session : session 1 et session 2 (le cas échéant)

Sur proposition de Bruno ANDRIOLETTI Directeur de la Faculté des Sciences; sont composés comme suit, pour l'année universitaire 2020-2021 :

Jury du SEMESTRE 1 :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
<b>Président :</b>		
MIFFRE ALAIN	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
<b>Membres :</b>		
GIL VILLARINO SONIA	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
RAIROUX PATRICK	PU - Professeur des universités	UCBL

Jury du SEMESTRE 2 :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
<b>Président :</b>		
MIFFRE ALAIN	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
<b>Membres :</b>		
MORVILLE JEROME	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
RAIROUX PATRICK	PU - Professeur des universités	UCBL

Jury de 1<sup>ère</sup> ANNÉE :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
<b>Président :</b>		
MIFFRE ALAIN	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
<b>Membres :</b>		
MORVILLE JEROME	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
RAIROUX PATRICK	PU - Professeur des universités	UCBL

Le Directeur de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à Villeurbanne, le 16/12/2020

Le Président de l'Université Lyon 1  
Frédéric FLEURY

